

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 06 avril 2023

OBJET : AFFAIRE N° 18

Avis d'information aux publics –
Construction de deux salles de veillée
mortaire – Rectificatif

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. FONTAINE Christopher (4^{ème} Adjt) - Mme SANDANCE Chantal (5^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves.

EXCUSES

M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)
Mme ZITTE Danielle (Procuration donnée à Mme RAMANY Nathalie)
M. BOURGOGNE Pierre (Procuration donnée à M. LIN KWANG Joseph)
Mme DEPEHI Bernadette (Procuration donnée à M. AURE Yves)

ABSENTS

Mme FLORESTAN Nadine - M. MAURIN Jorris - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy - Mme FAIN Marie Yveline.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 12 avril 2023, que la convocation a été faite le 31 mars 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 19.

Le Maire

Daniel PAUSE



Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230406-de-06042023-18-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 17 mars 2022 – Affaire n° 02, le Conseil Municipal a approuvé la publication de l'avis d'information aux publics relatifs à la construction des deux salles de veillée mortuaire.

La prise en compte de contraintes techniques et financières a nécessité la révision du projet initial comme suit :

- La partie publique (148m²) est composée de :
 - Deux salons de présentation
 - Deux cafétérias attenantes aux salons de présentation
 - Sanitaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite
 - Deux varangues ouvertes attenantes aux salons de présentation
 - Un jardin privatif par salon
 - Un bureau dédié à l'accueil du public
 - Un bureau pour le responsable
- La partie technique (52m²) est composée de :
 - Une salle de préparation équipée
 - Un local / cafétéria pour le personnel
 - Un cheminement couvert permettant la communication entre la salle de préparation et les chambres funéraires à l'abri des regards.
 - Sanitaires et vestiaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec douches
 - Une buanderie
 - Un dégagement pour la circulation du personnel à l'abri des regards
- Des aménagements extérieurs sont prévus aux abords du site :
 - Deux places de parking réservées dont 1 PMR
 - Un cheminement pour piétons matérialisé au sol depuis la voie principale
- Horaires d'ouverture prévue : 6h30 – 22h00
- Date envisagée de l'ouverture au public : Février 2024

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la publication de l'avis d'information aux publics, joint en annexe, relatif à la construction des deux salles de veillée mortuaire.

Pour extrait certifié conforme


La secrétaire
Gertrude HOARAU


Le Maire
Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230406-de-06042023-18-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023